



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

**Objet:** assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social :** 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE

**Adresse de correspondance :** 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris

**Téléphone :** 01 47 00 96 33

**e-mail :** [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org)

**Site :** [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

Paris, le 13 Octobre 2016

## Communiqué de Presse

# Loi ondes : le lobby des opérateurs n'aime pas la démocratie et trouve un ministre et des députés obligeants

**Le lobby des opérateurs n'est jamais parvenu à digérer le vote de la loi Abeille sur les ondes du 9 Février 2014. En catimini, dans la nuit du 11 au 12 Octobre 2016, le lobby s'est trouvé quelques députés obligeants qui ont fait passer des amendements dans une loi sur les territoires de montagne pour réduire à rien les dispositifs démocratiques mis en place par la loi Abeille autour de l'implantation des antennes-relais, ceci avec le soutien du ministre de l'aménagement du territoire Jean-Michel BAYLET. Un vrai recul qui va à nouveau donner une image déplorable de la politique.**

Il avait fallu 3 ans pour faire voter la loi Abeille qui permettait de limiter l'exposition du public aux radiofréquences émises par les technologies du sans-fil (antennes-relais, portables, Wifi, etc.), qui redonnait des pouvoirs aux élus locaux, qui introduisait de la démocratie autour du déploiement de ces équipements.

Jean-Michel BAYLET, qui est aussi ministre des collectivités territoriales, préfère donc soutenir les opérateurs et priver les élus locaux et les citoyens de leurs droits à l'information, à la transparence, à la concertation.

**Il faut aussi rappeler le contexte : pour l'Organisation Mondiale de la Santé les radiofréquences sont des cancérigènes possibles. Et les compagnies d'assurance sont tellement persuadées de la nocivité de ces ondes que, comme elles l'avaient naguère fait pour l'amiante, elles refusent de couvrir les risques sanitaires liés à l'exposition aux radiofréquences.**

« Robin des Toits fait part de sa consternation et appelle le gouvernement et les sénateurs, qui vont prochainement examiner ce texte, à redonner à la loi « Abeille » ses dispositifs démocratiques et de protection de la population », selon Etienne Cendrier, porte-parole de l'association.

Contact presse :

**Etienne Cendrier**

Porte-Parole national